

Concours d'idées / de projets pour la conception du jardin d'exposition de Jardin-Suisse sur la Giardina 2025

Giardina – Live your garden

L'évènement horticole d'exception à la découverte d'univers de jardins chaque fois différents
du 12 au 16 mars 2025 | Foire de Zurich

Programme du concours 2025

1. Conditions générales

1.1. Organisateur du concours d'idées / de projets

JardinSuisse
Association suisse des entreprises horticoles
Bahnhofstrasse 94
5000 Aarau

1.2. Situation initiale

Cela fait déjà plus d'une vingtaine d'années que la Giardina met à la disposition des créateurs-trices de jardins une scène exceptionnelle où peuvent s'exprimer toutes les grandes idées. C'est une plateforme privilégiée qui s'adresse tant aux grands noms de la branche qu'à ceux qui sont en passe de le devenir. La foire se déroule chaque fois au mois de mars, à la Foire de Zurich à Oerlikon. Les professionnels les plus divers de la branche verte réalisent jardins d'expo et expositions spéciales sur les 30 000 m² à leur disposition. Des enseignes nationales et internationales y exposent leurs innovations et concepts insolites dévolus aux plaisirs du jardin.

MCH Foire Suisse (Zurich) SA
Wallisellenstrasse 49
8050 Zurich
www.giardina.ch

Le comité central de JardinSuisse a choisi la Giardina en qualité de foire repère de l'association à l'échelon national. Les membres de l'association représentent toutes les spécialisations professionnelles de la branche verte :

- Paysagisme
- Entreprises de production, tels que pépiniéristes, producteurs de plantes vivaces et floriculteurs
- Jardineries et garden centres
- Jardineries de cimetière

- Nous visons à susciter une expérience émotionnelle forte chez tous ceux et celles qui se rendent à cet événement. L'atmosphère s'adressera aux sens et les visiteurs et visiteuses devront être convaincus par le jardin d'exposition.
- Il s'agira d'éveiller les désirs de jardins, de fleurs et de plantes.
- Il conviendra de promouvoir l'image de la branche (potentiel créatif, proximité de la nature, écologie, beauté, élégance, professionnalisme, life style, créatrice de tendances, etc.)
- Les plantes suisses et leur excellente qualité devront être mises en avant.
- Tous les départements professionnels de JardinSuisse devront être pris en compte. À savoir : Paysagisme, Pépinières & Producteurs plantes vivaces, Commerce de détail horticole, Production horticole.

1.3. Nature de la procédure

L'appel d'offres public pour ce concours d'idées / de projets est une procédure en une seule étape portant sur des projets orientés vers l'avenir de conception du jardin d'exposition de JardinSuisse sur la Giardina 2025.

1.4. Fondements

Le programme du concours a un caractère obligatoire pour l'organisateur, les participantes et participants ainsi que pour le jury.

1.5. Autorisation à participer

Sont autorisés à participer les professionnels de la branche verte domiciliés ou dont l'entreprise est domiciliée en Suisse ou au Liechtenstein, ainsi que les étudiant-e-s des hautes écoles spécialisées ZHAW de Wädenswil, HSR de Rapperswil, Centre de Lullier de Jussy, HEPIA de Genève ainsi que les étudiant-e-s ES de l'école d'horticulture d'Oeschberg, du Centre d'Enseignement Professionnel de Morges, des écoles professionnelles de Wetzikon et de Grangeneuve.

1.6. Jury

Le comité central détermine la composition du jury. Sont représentés des professionnels de l'architecture paysagère, du paysagisme, du marketing, etc.

1.7. Montant des prix et propriété des projets

Les prix disposent d'un montant max. de CHF 8`000.– (TTC). Le jury décide de la répartition de ce montant. Les auteurs conservent leurs droits d'auteur, les dossiers de tous les projets récompensés deviennent la propriété de JardinSuisse qui peut éventuellement les mettre en œuvre.

2. Organisation

2.1. Préparation / Accompagnement / Examen préliminaire

Roger Hischier, docteur en droit

2.2. Secrétariat

JardinSuisse
Association suisse des entreprises horticoles
Département Paysagisme
Bahnhofstrasse 94
5000 Aarau

2.3. Fondements

- Plan / plan du hall 1:100 (stand JardinSuisse) au format numérique
- Photos du hall
- Présent programme du concours

Les informations sont mises à disposition sur la page <https://www.jardinsuisse.ch/fr/fachbe-reiche/galabau/events/concoursd'idéesGiardina2025/>

2.4. Publication et exposition

Le classement des projets est publié par le jury. L'organisateur se réserve le droit d'exposer les projets soumis.

2.5. Traitement ultérieur

À l'issue de l'évaluation du jury, JardinSuisse prendra contact avec l'interlocuteur désigné du projet lauréat.

D'autres projets pourront être conservés en vue de leur réalisation les années suivantes.

2.6. Échéances et délais

Vendredi 1^{er} décembre 2023

Ouverture du concours

Les dossiers sont mis à la disposition des candidat-e-s au format numérique (dxf, dwg, pdf) sur jardinsuisse.ch.

Mercredi 31 janvier 2024

Dépôt de la déclaration d'intention

Toutes les personnes intéressées sont invitées à déposer une déclaration d'intention sommaire et non anonymisée relative à leur participation au concours, adressée à Roger Hischier en qualité de personne neutre. Les noms sont traités de manière confidentielle.

HUMBERT HEINZEN HISCHIER

Rechtsanwälte

z.H. Dr. iur. Roger Hischier

Bellariastrasse 51

8038 Zürich

La personne de confiance confirme systématiquement la réception de la déclaration d'intention.

S'il devait y avoir moins de 5 déclarations d'intention, JardinSuisse se réserve le droit de solliciter directement d'autres membres de l'association. L'anonymat est garanti en tout point.

Vendredi 23 février 2024

Questionnement

Les questions relatives au concours doivent être adressées au plus tard le 23 février 2024 par écrit et de façon anonyme à :

HUMBERT HEINZEN HISCHIER

Rechtsanwälte

z.H. Dr. iur. Roger Hischier

Bellariastrasse 51

8038 Zürich

Lundi 4 mars 2024

Réponse aux questions

L'ensemble des questions et des réponses sont mises en ligne le 4 mars 2024 sur <https://www.jardin-suisse.ch/fr/fachbereiche/galabau/events/concoursd'ideesGiardina2025/>. Les réponses aux questions sont à considérer comme complément officiel au programme.

Lundi 1^{er} avril 2024

Date de dépôt des projets

L'ensemble des documents doivent être transmis, **dotés d'un identifiant tel que défini au § 3.1.1**, par voie postale, au plus tard le 1^{er} avril 2024 (date du cachet de la poste, courrier A), à :

HUMBERT HEINZEN HISCHIER
Rechtsanwälte
z.H. Dr. iur. Roger Hischier
Bellariastrasse 51
8038 Zürich

Mai 2024

Proclamation des gagnants par le jury

3. Exigences

3.1. Conditions formelles du concours de projets

3.1.1. Étiquetage des travaux

Un même identifiant et la mention «Giardina 2025» doivent être apposés sur tous les éléments des projets, porte-documents et emballages ainsi que sur les enveloppes dûment scellées.

Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et les noms de tous les éventuels collaborateurs et collaboratrices et autres spécialistes associé-e-s doivent figurer sur l'enveloppe.

Tous les plans doivent être remis non pliés et non collés.

Pour la remise, les plans doivent être au format A1. Une copie réduite au format A3 devra être jointe.

Auteurs et autrices doivent veiller au **respect de leur anonymat** lors de l'envoi de leurs travaux.

3.1.2. Documents à remettre

A1 / A3, deux pages maximum

- Format A1 avec plan à l'échelle 1:100 sur les bases fournies, avec illustrations et texte explicatifs
- Format A3, version réduite des plans au format A1
- Support de données comportant un fichier pdf des deux pages

Il est possible mais non obligatoire de remettre des maquettes d'études. Merci de ne pas joindre de rapport explicatif supplémentaire.

3.1.3. Représentation

Libre à chacun-e de choisir le mode de représentation. Les plans à remettre doivent être conformes aux bases d'élaboration.

3.2. Contenu

Les prescriptions générales de la Foire Suisse quant au périmètre de planification, issues de secours, etc. doivent obligatoirement être prises en compte dans le traitement. Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3. Critères d'évaluation

Les critères mentionnés ci-après servent de support au jury pour évaluer les projets. Cette liste n'est pas exhaustive, et l'ordre dans lequel apparaissent les critères est sans lien avec leur importance relative.

- Concept général compréhensible et convaincant
- Originalité de la conception
- Utilisation des végétaux
- Richesse des expériences et rencontres possibles
- Intégration optimale des différents départements de l'association (Production horticole, Paysagisme, Pépinières / Producteurs plantes vivaces et Commerce de détail horticole)
- Proportions raisonnables des dépenses Idémontageiées à la construction, au fonctionnement et au
- Choix des matériaux

4. Situation initiale, finalité et formulation des objectifs

4.1.1. Périmètre

Le périmètre figurant dans les bases d'élaboration est contraignant et s'étend en hauteur jusqu'au plafond du hall, respectivement jusqu'aux poutres le soutenant. Dimension du stand : 373,8m².

La hauteur maximale d'installation prescrite est de 6,50m en partant du sol du hall. La hauteur libre du hall 1 est de 7,40m.

4.1.2. Affectations attenantes

Il ne peut y avoir aucune influence sur les stands et aménagements attenants.

Les exposants des stands attenants ne sont actuellement pas encore connus de manière définitive.

4.1.3. Cadre technique

Le sol en béton ne doit être ni abîmé ni sali. De plus, les indications figurant sur les plans des halls de la Foire de Zurich font foi et doivent être rigoureusement respectées.

Tous les véhicules et poids lourds techniquement aptes à prendre la route peuvent accéder au hall 1. L'intervention de plus gros engins de chantier est également possible. Hauteur de passage 4,50m. Charge maximale des points de suspension au plafond: 150kg/point en charge statique.

4.1.4. Circulation

Les issues de secours et accès pompiers doivent rester dégagés tout au long de la foire. Le périmètre de planification est rigoureusement contraignant.

4.2. Formulation des objectifs

- L'assortiment de plantes doit tenir compte de la saison (le mois de mars).
- Il conviendra d'avoir principalement recours à des plantes issues de la production suisse.
- Il faudra intégrer au projet un maximum de nos différent-e-s orientations respectivement départements professionnels.
- Constructions simples, brièveté des délais de montage et de démontage et accessibilité aux fauteuils roulants et aux personnes à mobilité réduites devront être incluses dans la planification.
- Les coûts nets de planification, de conduite du chantier et de construction ne pourront excéder le montant de CHF 150'000.– hors taxes.
- Des zones qui pourront être affectées à la promotion des activités de l'association et la possibilité offerte aux différents visiteurs de se restaurer devront être intégrées à la planification.

5. Dispositions finales

En remettant leur projet, les candidat-e-s s'engagent à respecter les dispositions figurant dans le programme du concours et les positions découlant de la réponse aux questions. Ils se soumettent à la décision du jury pour les questions d'appréciation. En cas de différend, c'est le comité central de JardinSuisse qui tranche définitivement.

L'utilisation de tous les documents de planification est exclusivement réservée aux travaux d'élaboration du concours. Tout autre usage est strictement interdit.

Si l'un des scénarios suivants se produit, un dédommagement supplémentaire de CHF 3'000.– sera versé en sus au projet lauréat:

- La Foire Suisse ne met pas la Giardina 2025 à exécution.
- La Giardina 2025 doit être annulée pour quelque raison que ce soit.
- La Giardina a changé au point qu'une participation ne se justifie plus du point de vue du comité central de JardinSuisse.

Aarau, novembre 2023



Carlo L. Vercelli
Directeur JardinSuisse